

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil SEIZE, le 20 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15 juin 2016, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Christian VAUTHEROT a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Hélène ALBANESI, Messieurs Philippe BONNOT et Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- ◆ *Rapport de l'eau 2015*
- ◆ *Approbation du compte-rendu du 17 mai 2016*
- ◆ *Salle multi-activités : lancement consultation et demande de subvention au département*
- ◆ *Salle multi-activités : demande de subvention à la région Bourgogne-Franche-Comté*
- ◆ *Convention de passage de ligne électrique souterraine entre commune et ERDF pour alimentation parc éolien*
- ◆ *Choix de l'entreprise pour travaux enrobé rue d'Archamp / rue des Vergers*
- ◆ *Dissolution du CCAS*

Questions diverses :

- *Inauguration de la STEP*
- *Devis maîtrise d'œuvre STEP Lusans*
- *Fête de l'école, demande de subvention et résultats enquête sur les TAP*
- *Point sur les travaux*
- *Comité pilotage salle multi-activités*
- *Pique nique ELAN*
- *Route forestière Lusans*
- *Point sur l'intercommunalité*
- *Prochaine réunion*

Les membres présents du conseil municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 17 mai 2016 avec :

- 12 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

2016-33 : Salle multi-activités – lancement consultation et demande subvention au département

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du département pour la réalisation du programme.

Afin de débiter l'étude de faisabilité de la salle multi-activités, la commune doit travailler avec un bureau d'étude.
Par ailleurs, la commune a la possibilité de demander des subventions pour cette première phase.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces démarches.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire, avec
12 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- A lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'études
- A demander les subventions au département pour assistance à maîtrise d'ouvrage
- A solliciter le PETR au titre des crédits leader

2016-34 : Salle multi-activités – demande subvention à la région Bourgogne-Franche-Comté

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'assemblée régionale Bourgogne Franche-Comté a adopté un plan de soutien aux bâtiments et travaux publics.

La commune rentre dans les critères de sélection pour le projet de salle multi-activités. A ce titre, elle peut déposer un dossier de demande de subvention.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette possibilité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire, avec
12 Voix pour
12 Voix contre
0 Abstention

- A demander les subventions à la région Bourgogne Franche-Comté pour le projet de salle multi-activités.

2016-35 : Convention de passage de ligne électrique souterraine entre commune et ERDF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ERDF a sollicité l'autorisation d'établir une ligne souterraine d'énergie électrique HTA située sur le territoire de la commune, parcelles cadastrales 353 ZA28 et 353 ZA 36 sur une longueur totale de 250m. La parcelle 353 ZA36 fait partie de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il s'agit donc de permettre le raccordement du parc éolien au réseau d'électricité en traversant la forêt communal en signant une convention.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette démarche..

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire, avec
12 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- A signer la convention de passage de la ligne électrique avec ERDF
- A prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette convention

2016-36 : Choix entreprise pour travaux enrobé rue d'Archamp

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 octobre 2014, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : Réfection de la voie communale rue d'Archamp dont le coût prévisionnel de 39 2600 € TTC a été inscrit au budget primitif 2016.

Pour ces travaux, 3 entreprises ont transmis une proposition.
Les résultats sont présentés au Conseil Municipal :

ENTREPRISES	Montant HT
COLAS	44 050.50 €
BONNEFOY	43 067.60 €
KOLLY	35 757.50 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec :
12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- De choisir l'entreprise KOLLY pour les travaux de réfection de la voie communale rue d'Archamp pour un montant HT de 35 757.50 €
- De donner pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2016-37 : Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :
En application de l'article L.1234-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi numéro 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune, soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation soit, transfère tout ou partie de ses attributions au CIAS si la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal avec,
12 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- De dissoudre le CCAS

Cette mesure est d'application immédiate, le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Inauguration de la STEP

L'inauguration de la station d'épuration aura lieu le 25 juin à 10h30 sur site.
Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les grandes lignes de l'organisation de cette matinée.

Devis maîtrise d'œuvre STEP de Lusans

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société « Sciences Environnement » a fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Lusans.

Etant donné les bons rapports et la compétence de cette société pour la construction de la STEP à Pouligny, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir cette société pour la Maîtrise d'œuvre de la STEP de Lusans.
Le montant de la mission maîtrise d'œuvre s'élève à 4 400.00€ HT

Fête de l'école et résultats enquête TAP

Monsieur Mazoyer présente les résultats de l'enquête proposée aux parents concernant les TAP mis en place en 2013.

85% des parents ont répondu à l'enquête qui révèle une satisfaction globale de la part des enfants et parents.

Quelques ajustements seront à prévoir pour la rentrée prochaine.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 1^{er} juillet sous chapiteau avec une présentation d'un spectacle de cirque travaillé par les enfants.

Pour la rentrée de 2016, 125 enfants sont inscrits pour 5 classes.

Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés dans la commune et ceux à venir :
rue d'Archamp, route des Grandes Vignes, chemin du Château, chemin de Verdi,
interconnexion avec le syndicat des eaux de St Hilaire...

Comité de pilotage salle multi-activités

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'utilité de créer un comité de pilotage pour suivre toutes les étapes de réalisation du programme et assister à toutes les réunions préparatoires.

La liste est arrêtée aux personnes suivantes : Hélène ALBANESI, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, François, HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Angélique ROGGERO, Patricia SIKORA et Christian VAUTHEROT.

Pique-nique ELAN

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que le pique-nique se déroulera à Lusans le 3 juillet.

Des bancs, tables et barbecues seront mis à dispositions des participants chemin du Mont d'Or.

Route forestière à Lusans

La commune a eu la confirmation de la réalisation d'une route forestière dans le massif de Lusans (1.2km).Le financement sera pris en charge dans l'intégralité par Velocita (financeur parc éolien).

Les travaux seront réalisés rapidement après abattage des arbres étant sur l'emprise de la route.

Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire fait état des travaux des différentes commissions travaillant sur les compétences obligatoires et optionnelles de la nouvelle communauté de communes. Un bureau d'étude accompagne cette réflexion.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2016-33 : Salle multi-activités – lancement consultation et demande subvention au département

2016-34 : Salle multi-activités – demande subvention à la région Bourgogne-Franche-Comté
--

2016-35 : Convention de passage de ligne électrique souterraine entre commune et ERDF
2016-36 : Choix entreprise pour travaux enrobé rue d'Archamp
2016-37 : Dissolution du CCAS

Sujets abordés :

Fa : Inauguration STEP
Fb : Devis maîtrise d'œuvre STEP Lusans
Fc : Résultats enquête TAP
Fd : Questionnaire TAP suite à la réforme des rythmes scolaires
Fe : Points sur les travaux
Ff : Comité pilotage salle multi-activités
Fg : Pique-nique ELAN
Fh : Route forestière Lusans
Fi : Point sur l'intercommunalité
Fj : Prochaine réunion